

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 01

Hebdomadaires régionaux de la Côte-Nord

Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière RomaineLA COMMISSION INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER À COMPTER DU
1^{ER} DÉCEMBRE PROCHAIN

Québec, le 10 novembre 2008 – La commission chargée de l'examen du *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec* tiendra la deuxième partie de l'audience publique à compter du 1^{er} décembre 2008. Les séances seront diffusées en mode audio et en direct sur le site web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca. La traduction simultanée en langue innue sera disponible sur place. Les personnes désirant présenter verbalement leur mémoire à distance pourront le faire au moyen d'un lien téléphonique à l'occasion des séances tenues à Sept-Îles à compter du 9 décembre 2008.

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

Horaire et coordonnées des séances :

Le lundi 1 ^{er} décembre 2008 19 heures 30	Salle communautaire d'Ekuanitshit 34, rue Manitou, Mingan
À compter du mardi 2 décembre 2008 19 heures	Salle communautaire de l'aréna Denis-Perron 1028, des Fondateurs, Havre-Saint-Pierre
À compter du mardi 9 décembre 2008 19 heures	Place de Ville 770, boulevard Laure, local 520, Sept-Îles

Les séances se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission.

COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Comment participer ».

COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement sur place ou en lien téléphonique au cours de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, M^{me} Monique Gélinas, **avant le 14 novembre 2008**, en composant le 418 643-7447 poste 423 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 27 novembre 2008** au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, **à l'attention de M^{me} Monique Gélinas**. Par souci de protection et puisque le mémoire sera rendu public, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission**. Le BAPE veille, conformément à la loi, à la protection des renseignements personnels obtenus.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à romaine@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés sur les sites web du BAPE et de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Municipalité de Havre-Saint-Pierre, 1235, rue de la Digue, Havre-Saint-Pierre ;
- Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, 500, avenue Jolliet, Sept-Îles ;
- Conseil des Innus d'Ekuanitshit, 35, rue Manitou, Mingan ;
- Conseil des Innus de Nutashkuan, 78, rue Mashkush, Natashquan ;
- Conseil des Innus d'Unamen Shipu, 90, rue du Large, La Romaine ;
- Conseil des Innus de Pakua Shipu, 6, rue Innu, Pakua Shipu.

L'ensemble du dossier est également disponible à Québec au bureau du BAPE situé au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, et au bureau de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale situé au 1141, route de l'Église, 2^e étage, ainsi qu'à Montréal à la Bibliothèque centrale de l'UQAM, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100. On peut également consulter le site web du BAPE concernant le projet au www.bape.gouv.qc.ca, ainsi que le Registre canadien d'évaluation environnementale au www.acee-ceaa.gc.ca, numéro de référence 04-05-2613.

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement du Canada, M. Jim Prentice, et à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Line Beauchamp, au plus tard le 27 février 2009.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Monique Gélinas au 418 643-7447 poste 423 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse romaine@bape.gouv.qc.ca, ainsi qu'avec M^{me} Maryse Pineau en composant le 613 948-1364 ou par courriel à l'adresse maryse.pineau@acee-ceaa.gc.ca.